

Arrêté N° MA-ART-2023-100

OBJET : Arrêté d'occupation temporaire du domaine routier communal pour le déploiement du réseau départemental très haut débit, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay du 9 mai au 22 mai 2023.

LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

VU les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'article R.644-2 du Code Pénal ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **CIRCET** ainsi que ses sous traitants domiciliée rue nicephore niepce, Mondeville, pour **le déploiement du réseau départemental très haut débit**, Rue de Caen, Place du marché, D6, Rue de Verdun, Rue des écoles, Rue de Courvaudon, Rue de la Faucterie, Rue du Parc, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à compter du 9 mai jusqu'au 22 mai 2023;

ARRETE

- ARTICLE 1 -** Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise **CIRCET** est autorisée à empiéter sur la chaussée.
- ARTICLE 2 -** L'entreprise **CIRCET** est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.
- ARTICLE 3 -** Le positionnement des infrastructures de télécommunication (fibre optique) est déterminée par le prestataire (et ses éventuels sous-traitants), à sa charge de vérifier de l'accord des riverains le cas échéant nécessaire.
- ARTICLE 4 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 5 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
 - Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
 - Service valorisation, collecte et recyclables,
 - Le responsable des Services Techniques de Les Monts d'Aunay,
 - Le responsable des Services Techniques de PBI,
 - Le service voirie de Pré-Bocage,
 - Les voyages de l'Odon,
 - Le Chef du Centre de secours de Les Monts d'Aunay,
 - L'entreprise **CIRCET**,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à Les Monts d'Aunay, le 9 mai 2023.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

A handwritten signature in blue ink, written over the official seal of the Mayor of Les Monts d'Aunay. The seal is circular and features a central figure, possibly a saint or a historical figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE LES MONTS D'AUNAY' and '51100 AUNAY'. The signature is a cursive, stylized name that appears to be 'Christine Salmon'.